



Communiqué de presse

Objet	Prises de position des délégués vert'libéraux en vue des votations du mois de mars 2012
Contact	Martin Bäumlé, Conseiller national et Président du parti, +41 79 358 14 85
Expéditeur	Parti vert'libéral Suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	28 janvier 2012

Assemblée des délégués à Wil (SG)

Les Vert'libéraux ont organisé la première assemblée des délégués de la nouvelle législature. Les délégués ont délibéré sur les différents objets soumis aux votations du mois de mars prochain. Une claire majorité du comité directeur des Vert'libéraux a rejeté l'initiative sur les résidences secondaires, l'initiative sur l'épargne-logement, l'initiative sur les vacances et la loi sur la réglementation du prix unique du livre. Plus d'une centaine de délégués approuvent l'arrêté concernant les jeux d'argent en faveur de l'utilité publique.

Erwin Schwizer (PDC), Président du Parlement de Wil a d'abord adressé son message de bienvenue. Le Président des vert'libéraux, Martin Bäumlé, accueille ensuite les délégués à cette première AD suite à l'élection de l'automne passé. Il rappelle ce fabuleux résultat de même que l'efficacité et la rapidité avec laquelle le nouveau groupe parlementaire a travaillé entre les élections et la session parlementaire d'hiver. Il considère que la session d'hiver du groupe parlementaire à de quoi réjouir et se dit confiant sur le fait que le renforcement de cette équipe à Berne permettra d'affirmer toujours plus les positions du parti. De plus, M. Bäumlé affirme que le parti national se concentre désormais, outre le travail quotidien des politiciens, à l'élargissement de la direction du parti, l'approfondissement des sujets de même qu'au renforcement de son secrétariat général.

Dans la cave voûtée du « Hof » de Wil, les délégués du pvl ont fait part des prises de position suivantes :

- **«Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires»**
Les délégués se sont prononcés par 71 voix contre 27 et 5 abstentions en faveur d'un NON.
Pour les Vert'libéraux, les exigences de l'initiative ne prennent pas assez en considération les spécificités régionales de la Suisse et ne permettent pas de lutter contre l'excès de construction de résidences secondaires. « L'initiative admet que de potentiels investisseurs se détournent des territoires qui jusqu'à présent ne souffraient pas de ce phénomène, sous peine d'accentuer le mitage du territoire. Avec la révision de la loi sur l'aménagement du territoire en vigueur depuis l'été 2011, le Parlement a déjà élaboré un dispositif législatif durable pour résoudre le problème de la construction de résidences secondaires. Cette initiative est donc inutile et n'accorde que peu d'attention aux espaces fonctionnels » explique le Conseiller national Beat Flach.

- **«Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement)»**

Les délégués se sont prononcés par 96 voix contre 8 et 2 abstentions en faveur d'un NON.

Les défenseurs de cette initiative veulent que le capital épargne-logement constitué pour acheter un logement soit déductible du revenu imposable et de l'impôt sur la fortune. Les Vert'libéraux sont d'avis qu'il n'est nul besoin d'instaurer d'autres mesures fiscalement avantageuses pour augmenter le nombre de propriétaires en Suisse. En effet, même en l'absence d'une épargne-logement avantagée fiscalement, la proportion de logements en propriété est passée, en dix ans, de 31% à 41% entre 1990 et 2011. De plus, l'initiative ne contient aucun critère écologique significatif. Les initiants pensent que leur initiative sur l'épargne-logement pourrait aider les ménages dits « seuils » à acquérir un logement.,, C'est illusoire. Cette initiative n'apporte rien de plus aux ménages de la classe moyenne, car elle favorise ceux qui disposent déjà d'une propriété habitable”, affirme le Conseiller aux Etats Markus Stalder.
- **«6 semaines de vacances pour tous»**

Les délégués se sont prononcés par 100 voix contre 2 et 4 abstentions en faveur d'un NON.

Malgré une certaine sympathie des délégués à l'égard de cette initiative, la majorité présente dans la salle ne veut pas que les PME suisses subissent des coûts supplémentaires. Actuellement, les PME doivent affronter d'énormes défis sur le marché. Une augmentation des charges du personnel, déjà importantes en Suisse, s'avérerait en tous les cas préjudiciable à la compétitivité de notre pays.,, Si l'initiative venait à passer, presque aucun entrepreneur ne pourrait engager de nouveaux collaborateurs. Il est vrai que le travailleur profiterait de plus longues vacances. Toutefois, à son retour, la même charge de travail l'attendra et il aura moins de temps à disposition pour s'en acquitter. Pression et agitation s'installeront. Les répercussions de l'initiative sont contre-productives.”, Jürg Grossen, Conseiller national et entrepreneur en est convaincu.
- **«Pour des jeux d'argent au service du bien commun»**

Les délégués se sont prononcés à 98 voix, sans contre voix et 8 abstentions en faveur d'un OUI.

Ce nouvel article constitutionnel constitue le contre-projet de l'initiative portant le même nom et retirée dans l'intervalle. Il garantit que les bénéfices des loteries et des paris professionnels reversés aux Cantons soient affectés à des fins d'utilité publique dans les domaines social, culturel, environnemental et pour le sport. Il maintient également le système actuel d'affectation des recettes des maisons de jeu à l'AVS-AI.,, Les gains des sociétés de loteries profitent directement à la population suisse. Année après année, environ 16'000 projets d'utilité publique bénéficient d'un soutien financier équivalent à CHF 540 millions. C'est bien ainsi. Et il ne faut pas que cela change.”, estime le président du parti Martin Bäumle.
- **Loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre**

Les délégués se sont prononcés par 92 voix contre 12 et 2 abstentions en faveur d'un NON.

En 1999, la réglementation du livre en tant qu'accord illicite sur le prix a été interdite. Le Parlement aimerait désormais rétablir une réglementation. Dans la salle, les personnes favorables à cette décision assurent que le livre peut ainsi demeurer dans le patrimoine culturel. Ils font clairement valoir que le livre n'est pas seulement un bien économique mais également un bien culturel dont la protection ne peut être assurée que par le biais d'une réglementation du prix du livre. Cependant, la majorité des délégués est d'avis qu'une telle réglementation n'est pas nécessaire. On ne peut pas intervenir ainsi sur le marché sans causer des défaillances. Les acheteurs et acheteuses seront les premier-ère-s prétérité-e-s par une fixation du prix car ils devront payer un prix surfait. Les gains profiteront aux grandes maisons d'édition. Des prix fixes laisseront également les libraires innovants dans l'impossibilité de proposer des offres différenciées. En outre, certains lecteurs se demandent s'il est vraiment réaliste de réglementer le prix du livre, à l'heure de l'ère numérique et du commerce on-line. « Nous ne nous opposons pas à l'encouragement de la culture du livre. Nous constatons seulement qu'à l'heure actuelle, plus de 80% des livres sont importés de l'étranger et que la loi est silencieuse quant à la manière dont doivent être affectés les gains pour encourager la culture », souligne Michael Köpflí, porte-parole des opposants et conseiller municipal à Berne.